



CHAMPIONNAT DE PITBIKE 2020 BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Ce Championnat se déroulera conformément au code sportif FFM, sauf définitions particulières du présent règlement.

CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Ligue de Bourgogne Franche Comté met en compétition pour 2020 un Championnat de PitBike.

Quatre catégories à l'intérieur de ce championnat :

- Open,
- Vétéran,
- Féminine,
- Espoir.

Le nombre de pilote peut varier. Un maximum de 14 pour une piste de 250m, plus 1 pilote par 25m avec un maximum de 45 pilotes si la configuration de la piste le permet. (Article 72 – F)

Tous pilotes licenciés ou avec une licence une manifestation peuvent participer aux épreuves.

Seuls les pilotes licenciés B/FC pourront participer au classement du Championnat. Exception pour les pilotes étant licenciés dans un club national (ex : CMPN).

Le jour d'une épreuve, un pilote engagé dans une catégorie pourra participer dans une seule autre catégorie, seulement si le temps de repos entre la première catégorie et la seconde catégorie est supérieur à 30 minutes.

Un titre de champion de Bourgogne Franche Comté sera décerné dans les catégories suivantes:

1. **Catégorie Open: 1^{er} pilote NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 15 ans révolus):

- De 110 jusqu'à 190cc (*suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique*)

Plaques Numérotées accepté:

- Fond vert / numéro blanc pour les 110cc
- Fond noir / numéro blanc

2. **Catégorie Vétéran: 1^{er} pilote NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP ou internationale ayant **38 ans à sa prise de licence**. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 38ans):

- De 110cc jusqu'à 190cc

Plaques Numérotées:

- Fond jaune / numéro noir

3. Catégorie Féminines: 1^{ère} pilote NJ3, NJ3C, NCO ou NPP

Peuvent prétendre participer à ce Championnat toutes les coureuses titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 12ans):

- De 110cc jusqu'à 190cc

Plaques Numérotées:

- Fond rose / numéro blanc

4. Catégorie Espoirs: 1^{er} pilote NJ3 ou NJ3C ou NPP

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C et NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans révolus et moins de 15 ans à la première épreuve):

- De 110 jusqu'à 150cc (*suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique*)

Plaques Numérotées:

- Fond blanc / numéro noir

ARTICLE 1 – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h00, et le matin de l'épreuve de 7h00 à 8h30. Pour les épreuves Nocturnes, ils ce feront le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 – NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de B/FC. Le pilote, participant au Championnat, le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Sur le site officiel www.ffm.engage-sports.com, les engagements seront ouverts jusqu' au 29 Février 2020 pour les pilotes souhaitant participer à l'intégralité du championnat. Le droit d'engagement sera de 35€. Les pilotes seront automatiquement engagés dans l'ordre d'inscription pour les épreuves suivant la limite des places disponibles le jour de la manifestation. **Que ce soit un pilote B/FC ou un pilote hors ligue.**

A partir du 1^{er} Mars 2020, les engagements seront ouverts aux pilotes souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves. Le droit d'engagement sera de 40€. Les pilotes d'un club de Bourgogne Franche Comté **sont prioritaire jusqu'à 1 mois avant l'épreuve**, tout comme un pilote dans un club national si il ne participe pas à un autre championnat de ligue. Passé ce délai les pilotes hors ligue pourront s'inscrire suivant le nombre de place restante. **Les pilotes seront sélectionnés en fonction de la date d'inscription.**

Les inscriptions aux épreuves devront être **faites avant le mercredi soir 23h59 précédant l'épreuve (J-3)** ce déroulant le dimanche et **avant le mardi soir 23h59 précédant l'épreuve (J-3)** ce déroulant en semi-nocturne le samedi soir.

Les pilotes non-inscrits dans le délai se présentant le samedi ou le dimanche seront refusés.

Les licences "1 manifestation" pilote (*non prioritaire*) sont à prendre sur le site de la FFM, aucune licence ne sera délivrée le samedi ni le dimanche sur le lieu de l'épreuve.

Pour tout autre point, se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

INSCRIPTION Jusqu'à 29 février	DROIT D'ENGAGEMENT : 35€
INSCRIPTION Jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 40€
INSCRIPTION A 13 jrs de l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 55€
OU S'ENGAGER ?	Sur www.ffm.engage-sports.com Pour demander des informations, contactez le responsable, M. Jérôme GABETTE : 06.78.47.19.60 / pitbike.bourgogne@yahoo.fr
COMMENT ?	Demander votre numéro de course sur www.ffm.engage-sports.com . Ceci est obligatoire même pour les pilotes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure en ligne bloquée. Puis faite vos inscriptions.
DELAI	J-3 avant la course. Aucune inscription ne sera possible après.

Une confirmation d'engagement sera envoyée au pilote via www.ffm.engage-sports.com si la procédure en ligne a bien été respectée.

Toute absence du pilote devra être signalée au responsable **par courrier ou par mail jusqu'au matin de l'épreuve**. Les messages vocaux ne seront pas pris en compte. En cas d'absence injustifiée, le règlement de l'engagement sera encaissé. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

Une liste d'attente de 5 pilotes maximum suit après le nombre d'inscrits atteint.

Le responsable transmettra la liste des engagés au Club Organisateur le plus tôt possible en confirmant les numéros affectés ainsi qu'au responsable chronométrage de l'épreuve si il lui a été communiqué.

ARTICLE 4 - FORMULE

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté PitBike 2020 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier. Elles pourront se dérouler de jour ou semi-nocturne suivant les critères notifiés sur le dossier de course.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le pilote passera en premier au Contrôle Administratif qui lui remettra une fiche de vérifications techniques qui sera à compléter et à signer. Puis il se dirigera au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés, une fois dans les règles le pilote retirera un transpondeur qui devra être monté obligatoirement sur la machine.

Deux séances d'essais, une libre de 10mn et une séance d'essai chronométré de 10mn.

La séance d'essai chronométré déterminera la place sur la grille pour les trois manches de 10mn + 1 tour (Voir le *planning de journée de l'organisateur*).

Si l'organisateur souhaite rajouter une manche à son programme, celle-ci ne comptera pas au championnat.

ARTICLE 5.2 – REPRESENTANT DES PILOTES

Chaque catégorie peut désigner un "Représentant des pilotes" qui serait l'interlocuteur privilégié du Jury pour représenter l'ensemble des pilotes.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le Chronométrage s'effectuera par transpondeurs, distribués la veille et le matin de l'épreuve lors du Contrôle Administratif et devront être rendus propres en fin d'épreuve. Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports seront proposés à 10€. **Un chèque de caution sera demandé.**

Dans le cas d'épreuves gérées par le Chronométrage Fédéral (*épreuves de Championnat de France*), le club devra régler la location du matériel à la FFM (suivant le tarif en vigueur).

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant:

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir franchi la ligne d'arrivée. Seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ3, NJ3C, NCO et NPP présent dans un club de B/FC ou un club National peut prétendre à marquer des points au Championnat.

ARTICLE 7.1 – CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour d'autres pilotes ex æquo.

Podium :

A l'issue de la journée, les clubs devront récompensés :

- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Open
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Vétérans
- ✓ Les 3 premières du classement scratch Féminines
- ✓ Les 3 premiers du classement scratch Espoirs

Soit 12 trophées.

La présence des pilotes à la remise des prix est obligatoire, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ARTICLE 7.2 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le champion sera le pilote B/FC qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

ARTICLE 7.3 – CLASSEMENT POUR LES PILOTES HORS CHAMPIONNAT

Un classement *non officiel* du Championnat se fera par le cumul des points marqués au scratch à chaque épreuve. **Aucun titre de champion ne sera attribué dans ce trophée.** Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places. En fin d'année un podium pourra avoir lieu sur la dernière épreuve.

ARTICLE 8 – DISCIPLINE

Tout pilote engagé doit avoir un comportement correct. Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du responsable sur l'épreuve. Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, DANS LES PARTIES RESERVEES AU PUBLIC ET EN DEHORS DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.

Un avertissement verbal sera donné et en cas de récidive, le Jury prendra une décision plus sévère. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bons voisinages.

ARTICLE 9 – TECHNIQUE

Le pilote se dirigera avec la fiche vérifications techniques qui sera à compléter et à signer au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

Equipement obligatoire:

- Casque Intégral homologué aux normes FIM :
 - Europe ECE 22-05 'P')
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale aux normes :
 - Pectorale, norme EN 14021 ou Label FFM
 - Dorsale, norme EN 1621-2 ou Label FFM
 - Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées), normes EN 14021 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale ou Label FFM
- Bottes tous terrains obligatoires, **les mini ou demi bottes sont interdites.**

Machine:

- Ø de la roue arrière: 12 ou 14 maximum
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut avoir un diamètre de 14 maximum
- La cylindrée maxi est 190cc

Décibel:

La méthode de prise de son appliquée sur la «2Mmax». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota1: les machines doivent (sauf accord du responsable de parc) être poussées dans le parc pilotes.

Nota2: Les machines à refroidissement liquide **sont interdites.**

Nota3 : Toutes machines ne répondant pas aux critères des articles précédents ne seront pas admises.

ARTICLE 10 – ENVIRONNEMENT

Toutes les opérations de mécanique, vidanges et autres, s'effectueront avec un tapis de sol environnemental homologué sous la moto. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion immédiate de l'épreuve.

Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérés dans les récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

L'ensemble des déchets ménagers devra être collecté dans des sacs plastique et évacué dans des poubelles ou containers mis à disposition sur les terrains ou à votre domicile.

Nous devons respecter l'environnement et laisser un parc-coureurs propre.

Les groupes électrogènes doivent être arrêtés dans le parc pilotes au plus tard à 23h00, les pilotes doivent respecter le silence passé cette heure sous peine d'exclusion lors de la prochaine épreuve.

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au Règlement Général Motocross.